

Édito

C'est au milieu de l'été qu'un arrêté ministériel a pour habitude de paraître au Journal Officiel pour fixer les nouveaux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité. Aujourd'hui ce type de tarif régulé ne perdure que pour les consommateurs dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Cette année le kWh consommé accuse une baisse moyenne de 0,5%.

Côté production, EDSB continue le développement des énergies renouvelables et vous trouverez au verso le descriptif de l'un des projets déposés sur la commune de

Monétier les Bains. À chaque projet, ses recours et ses oppositions, qui retardent l'atteinte des objectifs fixés par la COP21. Celui du petit Tabuc a été maintes fois repris afin de répondre aux attentes de la grande majorité des parties prenantes. Vous verrez dans cette lettre que, grâce au financement participatif, les citoyens qui le souhaitent pourront prendre une part active dans la construction de ce petit aménagement et bénéficieront de ses retombées économiques, tout comme la commune.

Bonne lecture à tous !

Marc Platon, directeur d'EDSB

Fourniture

Le Tarif Réglementé de Vente Bleu et son évolution

Le Tarif Bleu est le tarif national de vente de l'électricité, identique sur l'ensemble du territoire, quel que soit le lieu de consommation, pour les particuliers ou professionnels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA (à l'exclusion des sites appartenant à de grandes entreprises), et qui ont choisi de rester en contrat avec leur fournisseur historique : EDF et l'ensemble des Entreprises Locales de Distribution, telles qu'EDSB pour les communes de Briançon et de Saint Martin de Queyrières. Ce tarif existe sur quatre options, dont 2 principales :

- Le « Simple Tarif » est l'option Base, elle concerne 51,71 % des clients de ce segment sur le territoire d'EDSB. Il consiste en un prix du kWh identique toute la journée.
- Le « Double Tarif » est l'option Heures Pleines/Heures Creuses, et concerne 47,50 % de nos clients au Tarif Bleu. C'est un prix du kWh d'électricité variable en fonction des tranches horaires fixées par EDSB (selon le secteur géographique et la capacité de support de charge du réseau).
- L'option « Tempo » pour 0,10 % des clients d'EDSB : prix du kWh variable d'un jour sur l'autre, et imprévisible. Ce tarif n'est plus proposé dans le cadre d'une nouvelle souscription.
- L'option « EJP » (Effacement Jour de Pointe) pour 0,69 % des clients d'EDSB. Ce tarif en extinction n'est plus proposé pour une nouvelle souscription.

Les évolutions sont fixées par la Commission de Régulation de l'Énergie, puis validées par arrêté ministériel et publiées au Journal Officiel avant mise en application. Cet arrêté est scindé en deux textes distincts pour les consommateurs « Résidentiels » et les consommateurs « Non résidentiels », précisant que les sites appartenant à de grandes entreprises ne peuvent dorénavant plus bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité, quelle que soit leur puissance souscrite.

Évolution du Tarif Réglementé de Vente de l'électricité depuis 2014

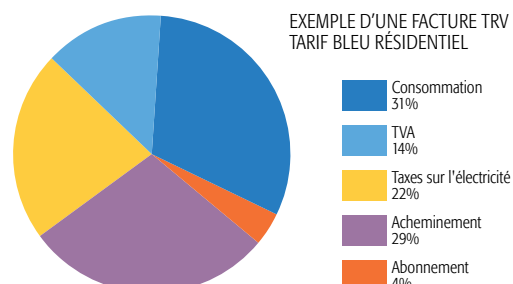
DATE	ÉVOLUTION
Janvier 2014	+3 %
Novembre 2014	+2,50 %
Janvier 2015	+2,50 %
août 2015	+2,50 %
Janvier 2016	+2 %
août 2016	-0,50 %
août 2017	+1,70 %
Février 2018	+0,70 %
août 2018	-0,50 %

Le dernier mouvement tarifaire est applicable au 1^{er} août 2018, après parution au Journal Officiel le 31/07/2018, et il fait évoluer à la baisse de -0,5% en moyenne les Tarifs Réglementés de Vente.

Décomposition du Tarif Bleu et factures clients

- Le Tarif Réglementé de Vente « Bleu » est global et comprend :
 - la part « fourniture » pour ce qui est de l'abonnement et de la consommation,
 - la part « acheminement » relative au transport et à la distribution de l'électricité sur les différents réseaux. L'acheminement et le raccordement au réseau public de distribution de l'électricité sont des missions de service public. La valeur de la part « acheminement » est fixée par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui sert à rémunérer les Gestionnaires de Réseau de Transport et de Distribution d'électricité (RTE, Enedis, et les ELD selon les territoires), et est révisable chaque année.
- Le prix de l'abonnement et de la consommation est défini par la puissance souscrite au contrat et l'option horaire choisie (avec ou sans heures creuses), en fonction des besoins en électricité de votre logement.
- La facture finale comporte également d'autres éléments : les prestations demandées le cas échéant, les taxes spécifiques à l'électricité [la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA), la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), la Taxe Communale (TC), la Taxe Départementale (TD)] ainsi que la TVA.

Ces taxes sont collectées par EDSB, puis reversées aux différents organismes concernés.



La production d'électricité verte sur la commune du Monétier les Bains

Le Pays du Grand Briançonnais est labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte et développe et soutient à ce titre les projets d'énergie renouvelable et de sobriété énergétique pour tendre vers l'autonomie énergétique territoriale en 2050. Les projets et réalisations en matière d'électricité verte sur la commune du Monétier-les-Bains s'inscrivent volontairement dans cette démarche de territoire. EDSB est un acteur fort, en partenariat avec la collectivité, qui participe à cette construction.

Le projet de microcentrale sur le petit Tabuc

Avec la dépose de l'ancienne liaison du Réseau de Transport d'Électricité en provenance du col du Galibier, la microcentrale se situera à l'extrémité d'une boucle de tension 63 kV.

Malgré sa puissance modeste, elle participera à la bonne tenue de l'alimentation locale indispensable pour les périodes de haute fréquentation de la vallée, mais aussi pour l'approvisionnement des familles qui vivent sur le territoire à l'année. En effet, si l'on se réfère aux études hydrologiques du torrent, la microcentrale devrait fonctionner toute l'année, avec un maximum entre mai et octobre (cf. courbe grise de l'hydrogramme).

Sa production va permettre d'alimenter 520 foyers soit 1200 habitants environ.

EDSB n'est pas un promoteur, mais une Société d'Économie Mixte Locale, reconnue par ses valeurs de service public et de respect de l'environnement au regard des aménagements qu'elle



a déjà réalisés et qu'elle exploite dans le nord du département des Hautes Alpes.

Le projet sera financé par cette même entreprise sans faire appel à des subventions publiques.

Il est également proposé aux citoyens intéressés un financement participatif (voir encart ci-contre) dont les modalités sont en cours de réflexion à EDSB.

En effet, il existe aujourd'hui des plateformes de financement qui permettent à tout citoyen de participer à de tels investissements et qui leur garantissent, par là même, une rémunération intéressante pour quelques années.

La commune, par la mise à disposition d'une partie de son patrimoine foncier, sera bien sûr également intéressée aux recettes issues de la vente de l'énergie à EDF.

L'étude d'impact : une obligation de protection de l'environnement

Préalablement au dépôt de dossier de demande d'autorisation du projet effectué en mai 2018, l'aménagement du petit Tabuc a fait l'objet d'une étude d'impact par un bureau d'études expérimenté et indépendant.

Le contenu de l'étude d'impact (réalisée suite à un suivi de 2 années) intègre les dispositions fixées dans l'article R.122-5 du Code de l'Environnement ainsi que celles édictées dans l'arrêté 2011-2019 du 29 décembre 2011.

Le projet, au regard des remarques de l'ensemble des parties prenantes, a été remanié à cinq reprises :

La prise d'eau a été abaissée afin de ne pas interférer avec le Parc National des Écrins, la microcentrale a été prévue plus en altitude afin que les riverains habitant en partie basse puissent bénéficier toujours du même débit au droit de leur propriété, le tracé de la conduite a été déplacé en rive gauche du torrent et est totalement indépendant du chemin de grande randonnée, etc...

Ces efforts ont d'ailleurs été appréciés par la très grande majorité des participants lors de la réunion publique qui s'est tenue à l'automne

2016 au Monétier-les-Bains et l'entreprise remerciée pour son écoute.

L'étude conclut que l'état écologique actuel du cours d'eau, dans le domaine d'emprise du projet, est mauvais à médiocre et que les enjeux liés à l'environnement, pour les milieux aquatique, terrestre ou humain sont faiblement impactés. Il est de plus apiscicole (pas de poissons).

D'autre part, durant l'été, période de fréquentation plus importante de randonneurs, le débit restitué dans le torrent sera conséquent et l'esthétique du torrent sera conservée (le débit dérivé pour turbinage sera le 1/3 du débit total).

Ces mesures permettent aujourd'hui au projet de présenter un maximum de garanties en matière de respect et de préservation de l'environnement.

L'hydrogramme ci-dessous montre le faible impact de l'aménagement sur le débit du petit Tabuc durant la période de fréquentation touristique.

Bien sûr, EDSB connaît les oppositions systématiques et doit convaincre face à une résistance au changement. Un tel projet n'y échappe pas, mais les intérêts particuliers doivent devenir négligeables face au challenge important des prochaines années.

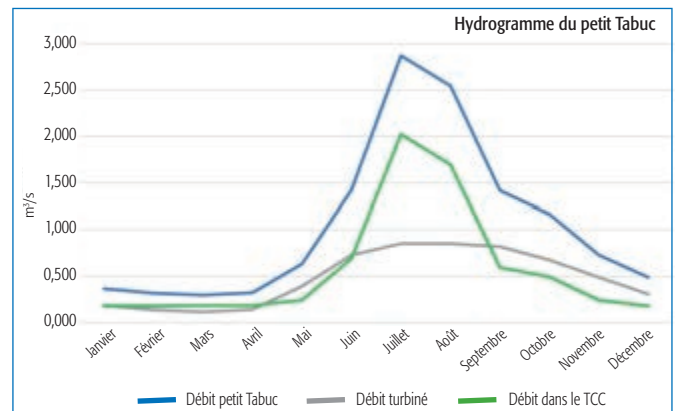
Un financement participatif pour le petit Tabuc

Résolument tournée vers la modernité, l'entreprise s'intéresse désormais à de nouveaux types de financement. Vous trouverez dans la presse spécialisée le terme de crowdfunding qui est un anglicisme à la mode. En français, il peut être traduit par « financement par la foule » mais le terme exact est « financement participatif ».

Cela consiste à faire financer un projet social, environnemental, culturel mais aussi entrepreneurial par des particuliers aux multiples motivations. Ainsi, ce type de prêt est une alternative au financement bancaire. Il s'agit, en l'occurrence, de prêts professionnels qui sont à l'initiative de particuliers.

Les offres de prêts sont en général gérées par des plateformes et sont rémunérées auprès de particuliers avec un taux allant de 4 à 10%, très incitatif pour les prêteurs.

Pour l'entreprise ces taux sont bien moins intéressants que ceux actuellement proposés par les banques, mais ils permettent d'associer les citoyens à des projets vertueux pour l'avenir.



C'est avec les collectivités et les citoyens que doit se construire le monde énergétique de demain. Défendre son pré carré au détriment de l'intérêt général relève désormais du passé. EDSB a choisi l'avenir.